



ARRETE D'AUTORISATION INDIVIDUELLE
D'OUVERTURE et de FERMETURE TARDIVE
D'UN DEBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Le Maire de la Commune de MIRANDE, Gers,

VU, la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982,
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2214-4, L.2122-28 et L.2542-8,
VU, le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.3321-1, L.3334-2 et L.3335-4,
VU, la Loi de Finances pour 2001 n° 2000-1352 du 30 Décembre 2000 et notamment son Article 18,
VU, l'Article 52 de la Loi de Finances rectificative modifiant l'Article 502 du Code Général des Impôts,
VU, la Loi n° 2011-302 du 22 mars 2011,
VU, l'Arrêté Préfectoral du 1^{er} Août 2024 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons dans le département du Gers,
VU, la demande d'autorisation formulée le 10 Février 2026, par Madame Claire PATROUILLAU, présidente de l'association VACAAM sise 13 rue de l'Evêché - 32300 MIRANDE, en vue d'ouvrir un débit de boissons temporaire de troisième catégorie, **du 5 Mars 2026 à 18h au 11 Mars 2026 à 19h salle André Beaudran, 2 avenue d'Artagnan** à l'occasion de l'organisation du festival « Les Scènes Magiques ».

ARRETE

ART. 1 : L'association VACAAM, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de troisième catégorie, **du 5 Mars 2026 à 18h au 11 Mars 2026 à 19h salle André Beaudran, 2 avenue d'Artagnan** à l'occasion de l'organisation du festival « Les Scènes Magiques ».

ART. 2 : L'association VACAAM bénéficie d'une autorisation d'ouverture de débit de boissons :

- Du 5 Mars 2026 à 18h au 6 Mars 2026 à 0h30.
- Du 6 Mars 2026 à 18h au 7 Mars 2026 à 1h.
- Du 7 Mars 2026 à 18h au 8 Mars 2026 à 1h.
- Le 8 Mars 2026 de 15h à 23h.
- Le 11 Mars 2026 de 10h à 19h.

ART 3 : L'association VACAAM bénéficie de deux autorisations de fermetures tardives les 7 Mars 2026 et 8 Mars 2026 de 1h à 2h.

L'attention du pétitionnaire est attirée par l'Arrêté Préfectoral du 1^{er} Août 2024.

- Le Maire peut accorder trois dérogations individuelles de fermeture tardive par an,
- **Le service de boissons alcoolisées devra cesser à 1h30 les 7 et 8 Mars 2026.**

ART. 4 : L'utilisation par les débits de boissons de bouteilles et autres contenants en verre sera interdite dans tous lieux publics et sur la voie publique.

ART. 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions réglementaires seront constatées par procès-verbal qui sera transmis aux tribunaux compétents.

ART. 6 : Monsieur le Maire de Mirande, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mirande, les Agents de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Publié le 12/02/2026



Mirande, le 10 Février 2026.

Le Maire,

Patrick FANTON

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noullobos – Cours Lyautey – 64010 PAU CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa publication par, envoi sur papier au tribunal, dépôt sur place au tribunal ou sur le site www.telerecours.fr de la requête.



Réseau international des villes du Bien Vivre



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **ARR20260212CL05**
 Objet : **Arrêté portant autorisation d'ouverture, fermeture tardive et débit boissons VACAAM**
 Type de transaction : Transmission d'actes
 Date de la décision : 2026-02-10 00:00:00+01
 Nature de l'acte : Actes réglementaires
 Documents papiers complémentaires : NON
 Classification matières/sous-matières : 6.1 - Police municipale
 Identifiant unique : 032-213202567-20260210-ARR20260212CL05-AR
 URL d'archivage : Non définie
 Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	915 o
Nom métier :		
032-213202567-20260210-ARR20260212CL05-AR-1-1_0.xml		
Document principal (Acte réglementaire)	application/pdf	83.6 Ko
Nom original : VACAAM ouv - ferm - debit boissons.pdf		
Nom métier :		
99_AR-032-213202567-20260210-ARR20260212CL05-AR-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 février 2026 à 16h59min46s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 février 2026 à 17h02min28s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 février 2026 à 17h02min35s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 février 2026 à 17h02min43s	Reçu par le MI le 2026-02-12